

**REGLEMENT TECHNIQUE
LNE EMBALLAGE C.18
"CARTON ONDULE TRIPLE CANNELURE"**

13.01.2017

**TARIF 2017
(en € H.T.)**

1. GENERALITES

Les tarifs s'entendent en euros hors taxes. Lorsqu'il s'agit de tarifs d'essais, les échantillons doivent être livrés au laboratoire de la marque, franco de port et dédouanés le cas échéant, dans un délai maximal de 15 jours à compter de la date de prélèvement.

La facturation des frais d'essais est émise dès que le laboratoire est en possession des échantillons.

2. FRAIS D'ADMISSION (par usine)

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Frais d'ouverture, de constitution et de présentation de dossier	1 691
Dans le cas d'une demande conjointe avec le certificat LNE Emballage C.27 les frais de dossier C.18 sont ramenés à	847
Frais de préparation, d'audit sur site, de prélèvement, de rédaction du rapport et temps de déplacement (forfait, hors frais de séjour et de déplacement)	2 320
Frais de séjour et de déplacement	cf. § 7
Temps de déplacement pour les audits réalisés à l'étranger (forfait supplémentaire)	583
Frais d'essais de conformité aux spécifications de classement LNE C.27	cf. § 6

3. FRAIS D'EXTENSION D'ADMISSION

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Frais de gestion (par demande) Les frais de gestion pour une extension d'admission concernent une usine titulaire du droit d'usage du certificat qui souhaite étendre son autorisation à une autre classe	431
Frais d'essais de conformité à la norme NF Q 12-009	cf. § 6

4. FRAIS ANNUELS (par usine)

Ces frais sont constitués par une redevance annuelle couvrant les frais d'utilisation et de contrôle de la marque et éventuellement de promotion.

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Pour les usines déjà titulaires du certificat LNE EMBALLAGE suivant Règlement Technique C.27 (CODF et CODDF), la redevance s'élève à	1562
Pour les autres usines), la redevance s'élève à	3528

5. VERIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les frais entraînés par les contrôles supplémentaires ou essais de vérifications proposés à la suite d'insuffisances ou d'anomalies décelées par les contrôles courants, sont à la charge du fabricant.

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Audit Supplémentaire	
Frais de gestion du dossier	646
Frais de préparation, d'audit sur site, de prélèvement, de rédaction du rapport et temps de déplacement (forfait, hors frais de séjour et de déplacement)	1 739
Frais de séjour et de déplacement	cf. § 7
Temps de déplacement pour les audits réalisés à l'étranger (forfait supplémentaire)	583
Essai supplémentaire	
Frais de gestion suite NC sur essai de conformité	431
Frais d'essais de conformité à la norme NF Q 12-009	cf. § 6

6. FRAIS D'ESSAIS DE CONFORMITE A LA NORME NF Q 12-009

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Essais de classement pour carton ondulé présentant une résistance à l'eau des lignes de collage	649
Essais de classement pour les autres cartons	398

7. FRAIS DE SEJOUR ET DE DEPLACEMENT

Déplacements en France métropolitaine

Les frais de séjour et de déplacement relatifs à un audit mono-site font l'objet d'une facturation forfaitaire :

Nombre de jours sur site	Jusqu'à 1 jour	De 1.25 à 2 jours	De 2.25 à 3 jours	De 3.25 à 4 jours	De 4.25 à 5 jours
Forfait en Ile de France (1)	150€	300€	450€	600€	750€
Forfait autres régions	395€	565€	735€	905€	1075€

(1) Départements : 75-77-78-91-92-93-94-95

En cas de refus du forfait par le client, ou dans le cas d'un audit multi-sites, la facturation des frais de séjour et déplacement correspond aux frais réels avec un supplément de 150€ pour la gestion administrative de ceux-ci.

Déplacements hors France métropolitaine (étranger et dom tom)

Les frais de déplacement (transport et hébergement) des intervenants LNE seront facturés en sus au réel.

8. ANNULATION D'UNE VISITE D'ETABLISSEMENT

Toute annulation d'une visite d'établissement, dont la date a été retenue en accord entre le LNE et l'entreprise auditée, fait l'objet d'une facturation sur les bases suivantes :

- annulation de 15 jours à 8 jours de la date prévue : 50 % du montant de l'audit
- annulation de 7 jours à 3 jours de la date prévue : 75 % du montant de l'audit
- annulation de 2 jours au jour prévu : 100 % du montant de l'audit.

9. DEMANDE ADMINISTRATIVE

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Emission d'un certificat suite à modifications administratives	431
Traitement d'un recours contre décision	2584